Procédure de demande d'aide individuelle à la création artistique et littéraire Retrait du formulaire : • A la Direction de la culture et du patrimoine • En ligne: http://www.culture-patrimoine.pf/ • Par courriel : <u>subventions.dcp@culture.gov.pf</u> Dépôt du dossier par l'artiste : - A la Direction de la culture **Dossier incomplet:** et du patrimoine Dans délai d'1 un mois, **Dossier complet** - Par courriel à l'adresse suivante : des réclamations pièces subventions.dcp@culture.gov.pf manquantes - Par voie postale: BP 380 586 -98 703 Punaauia **Dossier** Fin d'instruction complet Avis favorable: Avis défavorable : Examen par le Courrier de notification de l'avis Courrier de notification de l'avis conseil des arts et de la commission au demandeur, de la commission au demandeur des lettres mentionnant le montant de l'aide mentionnant les motifs du refus accordé 3 mois •Rédaction et officialisation de l'arrêté portant attribution de l'aide individuelle à la création artistique et littéraire •Lettre de notification de l'arrêté à l'artiste ·Liquidation de l'aide par tranche •Transmission par l'artiste des pièces justifiant l'emploi de l'aide (factures, reçus...)